

Préambule

Les Musées d'art et d'histoire (ci-après « MAH ») sont rattachés au Département de la culture de la Ville de Genève. C'est un service municipal qui compte actuellement plus de 250 collaborateurs. Le bâtiment principal – sis rue Charles Galland – (ci-après « le musée ») a besoin d'une importante rénovation et d'un agrandissement, car les surfaces actuelles ne suffisent plus pour montrer et valoriser les importantes collections de l'institution.

Pour ce faire, la Ville de Genève a lancé un appel d'offre qui a été remporté par les architectes associés Jean Nouvel, Jucker MRH et Diserens Von Kaenel. Le coût de ce projet est estimé à CHF 80 millions, répartis à parts égales entre la restauration proprement dite du bâtiment actuel et l'agrandissement (ci-après « le projet Nouvel »). Un crédit d'étude (PR-482) a été adopté par le Conseil municipal en février 2007. Le coût de l'agrandissement, soit la construction du nouvel espace prévu par Jean NOUVEL dans la cour du musée a été chiffré à CHF 40 millions (quarante millions de francs suisses).

La Fondation Gandur pour l'art (ci-après « FGA ») est une fondation de droit privé, reconnue d'utilité publique, qui a pour but la promotion des arts et de la culture. Elle a été créée par M. Jean Claude Gandur, grand amateur d'art qui lui a attribué par prêts, dons ou legs des collections d'antiquités et d'art moderne (ci-après « les collections de la FGA »). La FGA aimerait mettre en dépôt et exposer au MAH une partie des collections de la FGA.

M. Jean-Claude Gandur est disposé à faire don à la Ville de Genève de la somme de CHF 20 millions pour l'agrandissement du bâtiment Charles Galland. S'il s'avérait que les différentes campagnes de collecte de dons, notamment réalisées par la Fondation pour l'agrandissement du MAH, n'arrivaient pas à compléter la somme pour arriver au susdit montant de CHF 40 millions, M. Jean-Claude Gandur est disposé à garantir le versement de la différence pour arriver à un maximum de CHF 40 millions.

La présente convention a pour but à la fois d'établir les modalités de collaboration à long terme entre la Ville de Genève, respectivement le MAH et la FGA, aux fins indiquées et de préciser les conditions nécessaires à l'exécution de la donation et de la garantie de découvert de M. Jean-Claude Gandur.



CONVENTION

Entre

La Ville de Genève, représentée par M. Sami KANAAN, Conseiller administratif, et M. Jacques MORET, Directeur général,

D'une part

et

La Fondation Gandur pour l'Art, rue Michel-Servet 12, CH-1206 Genève, représentée par M. Jean Claude GANDUR, Président, et Mme Carolina CAMPEAS TALABARDON, Vice-présidente (ci-après « FGA »),

D'autre part

Préambule

Les Musées d'art et d'histoire (ci-après « MAH ») sont rattachés au Département de la culture et du sport de la Ville de Genève. C'est un service municipal qui compte plus de 250 collaborateurs-trices.

Le bâtiment principal - sis rue Charles-Galland - (ci-après « le Musée ») a besoin d'une rénovation complète en raison de sa vétusté avancée et d'un agrandissement car les surfaces actuelles ne suffisent plus pour montrer et valoriser les importantes collections de l'institution.

Pour ce faire, la Ville de Genève a lancé un appel d'offre qui a été remporté par les architectes associés Jean Nouvel, Jucker MRH et Diserens Von Kaenel. Le coût de ce projet est estimé à CHF 139 millions en 2015 (131.4 millions nets en déduisant les crédits d'études), répartis entre la restauration proprement dite du bâtiment actuel et l'agrandissement (ci-après « le projet Nouvel »).

Le coût de l'agrandissement, soit la construction du nouvel espace prévu par Jean Nouvel dans la cour du musée a été évalué à CHF 53 millions.

La Fondation Gandur pour l'Art (ci-après « FGA ») est une fondation de droit privé, reconnue d'utilité publique, qui a pour but la promotion des arts et de la culture. Elle a été créée par M. Jean Claude Gandur, grand amateur d'art qui lui a attribué par prêts, dons ou legs des collections d'antiquités et des beaux-arts (ci-après « les collections de la FGA »). La FGA aimerait mettre en dépôt et exposer au MAH une partie des collections de la FGA.

La FGA est disposée à faire don à la Ville de Genève de la somme de CHF 20 millions pour l'agrandissement du bâtiment Charles-Galland. S'il s'avérait que les différentes campagnes de collecte de dons, notamment réalisées par la Fondation pour l'agrandissement du MAH,

12.1.16